

Maires Ruraux de France

36000
c o m m u n e s



Numéro 273 - mars 2010

Contre-plongée sur les réformes ou les quatre vérités de cinq maires

Maires Ruraux de France



Sommaire

Editorial

- Le bal des faux-culs
par Michel Fournier

p.2

Actualité

- Avenir des territoires ruraux,
à suivre...
- Conférence sur le déficit :
les élus se rebiffent
- La Poste : ce que dit la loi
- Service civique : une nouvelle voie
- Lot : bras de fer
pour garder le chemin de fer

p.3

p.4

p.5

Dossier

- Contre-plongée sur les réformes :
les quatre vérités de cinq maires
- Réforme des collectivités territoriales :
repères après le passage au Sénat

p.6

p.11

Visuel de Une : **Raphaël Boutin / AMRF**

ORGANE OFFICIEL
DE L'ASSOCIATION
DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

• Administration Gestion :
52, avenue Foch
69006 LYON
Tél. 04 72 61 77 20 - Fax 04 72 61 79 97
36000communes@amrf.fr

• Fondateurs :

Etienne Furtos - Jean Herbin
François Paour - Gérard Pelletier

• Directeur de la Publication :

Vanik Berberian

• Directeur de la Rédaction :

Pierre-Yves Collombat

• Rédactrice en Chef :

Magali Vagneur

• Comité de Rédaction :

Vanik Berberian - Dominique Bidet - Pierre-Yves
Collombat - Max Feschet - Michel Fournier - Louis
Pautrel - Andrée Rabilloud

• Imprimerie :

Imprimerie Albédia - Aurillac

• Dépôt légal :

1^{er} trimestre 2010 - Commission Paritaire : 0314 G 84400
- ISSN : 0245 - 3185

• Abonnement :

Adhérents : 17,25 € - Non-adhérents : 35 €
CCP LYON 1076-40 Y

Editorial

Le bal des faux-culs

Le débat sur l'identité nationale n'a pas échappé à des confrontations diverses. Les bien-pensants se disent offusqués par la tournure des choses, la bassesse des débats et la récupération ; là, moi je dis : Faux-cul !

Faux-cul, d'avoir imaginé une seule seconde que ce type de réunion ne déboucherait pas, par ricochet, sur l'immigration. Faux-cul, que de laisser des « sans-papiers » travailler dans nos entreprises, payer des cotisations sociales et des impôts et malgré cela ne pas vouloir officialiser leur statut.



Faux-cul, de laisser pourrir des situations mais aussi de ne pas admettre que « la France ne puisse pas accueillir toute la misère du monde » pour ne citer que Michel Rocard. L'immigration n'est que le fruit du mal-être de pauvres gens à travers le monde qui, pour survivre, n'ont souvent pas d'autre solution. L'Histoire, de plus en plus ignorée nous donne toujours les clés du présent.

En effet, depuis les origines, l'homme, cette espèce animale avec certes un cerveau un peu plus évolué, a toujours pratiqué de la même façon. Vivant en groupes, se protégeant d'autres tribus, les cellules premières n'acceptaient que par la contrainte ou la nécessité l'apport d'autres membres dans le groupe.

Même à l'intérieur d'une famille, les gendres ou les brus sont très souvent considérés comme des personnes plus ou moins rapportées. Faux-cul de ne pas le reconnaître !

Dans nos villages, il est toujours difficile d'être accepté sans franchir les étapes souvent faites de vexations et de refoulement : tu n'es pas né ici : tu n'es pas d'ici ! Faux-cul de dire le contraire !

Il y a plusieurs décennies l'immigration était faite essentiellement d'italiens, de polonais, aujourd'hui d'arabes ou d'africains. Cela veut dire que de l'immigration judéo-chrétienne on est passé à une immigration essentiellement musulmane ; alors forcément l'adaptation et l'intégration dans notre république sera plus longue : là où il fallait deux générations, il en faudra peut-être quatre ! Faux-cul d'en être étonné !

Pour conclure, nous-mêmes, lorrains ne sommes français que depuis 1766 et la France n'est jamais que l'association de provinces à cultures multiples. Alors de grâce, mettons fin à ces débats d'identité inutiles.

Faisons plutôt en sorte que toute intégration soit possible pour tous. C'est le fondement de notre France, France terre d'accueil, et c'est avant tout l'esprit républicain qui doit animer notre démocratie.

Ce sont ces valeurs qu'il faut imposer ! Quelle que soit son origine, chacun doit respecter les règles républicaines. Nous devons refuser les zones de non-droit, refuser les meutes à caractère maffieux et pour cela il faut un courage politique autre que celui exprimé dans les salons !

Ouvrons les droits à tous ceux qui respectent les devoirs ! Alors nous mettrons tous les faux-culs hors-jeu et chacun s'en trouvera plus serein. Albert Camus souhaitait remplacer la politique par la morale. C'est également là, mon vœu le plus cher.

**Michel Fournier,
Maire de Les Voivres (88),
Secrétaire général de l'AMRF**

Réaction de l'AMRF au discours de Morée

Au lendemain du discours du Chef de l'Etat sur l'avenir des territoires ruraux, l'AMRF constate avec satisfaction une convergence de vue sur les priorités identifiées pour le monde rural.

L'accès au très haut débit, la démographie médicale, les moyens de transport, l'action en faveur des personnes âgées et de la petite enfance, le logement, la fin de la surenchère des normes « ruralicides » et une plus grande équité des dotations de l'Etat comptaient parmi les principales revendications des maires ruraux de France dans leur contribution aux Assises de la ruralité.

L'AMRF regrette en revanche certains oublis ou la timidité, voire le flou de certaines propositions :

- La charte des services publics en milieu rural n'a pas été évoquée. Les maires ruraux considèrent pourtant qu'il est essentiel de lui donner un caractère contraignant qui en ferait alors la pierre angulaire du maintien des activités et du service rendu à la population.

- Le soutien à l'animation rurale assurée par les associations à vocation sociale et d'éducation populaire doit être réaffirmé compte tenu du rôle essentiel que ces associations assurent dans les territoires.

- La création de maisons de santé pluridisciplinaires et les bourses aux étudiants s'engageant à exercer en milieu rural sont à l'évidence des mesures positives. Pour autant elles semblent encore insuffisantes et il conviendrait de traiter d'autres aspects parmi lesquels les cabinets secondaires, la formation des étudiants à la médecine générale en milieu rural ou bien encore le nombre croissant de remplaçants choisissant de ne pas s'installer.

- Le soutien au commerce et à l'artisanat ne peut se limiter à la seule question, importante il est vrai, de la transmission d'entreprise. D'autres pistes doivent être explorées.

- Si la mobilisation en faveur de l'accès au très haut débit répond à une demande prioritaire des élus ruraux, l'horizon 2025 semble bien lointain pour les habitants et les entreprises des territoires qui savent qu'ils compteront parmi les 30 % non encore servis en 2020.

Pour l'AMRF, plus que l'aboutissement des Assises de la ruralité, le discours de Morée doit marquer le point de départ d'un travail déconnecté de tout calendrier électoral permettant ainsi une réflexion approfondie, sans précipitation et en lien constant avec les élus et les acteurs socio-économiques du monde rural.

Les maires ruraux de France attendent désormais des actes concrets à la hauteur de l'enjeu pour les territoires ruraux et pour notre pays.

Conférence sur le déficit : les élus se rebiffent

Suffisamment exceptionnel pour être relevé : l'Assemblée des départements de France et l'association des régions de France ont décliné l'invitation du chef de l'Etat à la conférence sur le déficit public.

« J'ai pris la décision que nous n'irions pas nous prêter à un exercice pour lequel nous n'avons aucune responsabilité, les départements ne sont pas responsables du déficit de la France », a déclaré à l'AFP Claudy Lebreton, le président de l'Assemblée des départements de France (ADF), le jour d'ouverture de la conférence. « Nous ne

nous sentons vraiment pas concernés », a-t-il ajouté « aucun dossier, aucun déroulé, aucun document ne nous a été distribué ».

L'association des régions de France, sans toutefois communiquer officiellement sur le sujet a elle aussi fait la politique de la chaise vide.

Des trois associations d'élus invitées, seule l'AMF a répondu présente. Jacques Péliard, son président, s'y est donc rendu, en compagnie de Philippe Laurent, président de la commission des finances de l'AMF. La veille, il a publié sur son blog « quel-

ques vérités bonnes à (re)dire à l'occasion de la conférence sur les déficits. En conclusion de son article, on peut lire : « Les Français doivent être bien conscients que les atteintes à l'autonomie locale sont autant d'atteintes à leur qualité de vie, à la solidarité, à la formation et à la culture. Dans ces périodes de crise, les collectivités locales jouent un rôle irremplaçable d'amortisseur des difficultés, notamment sociales. Est-il bien d'intérêt général de chercher par tous les moyens à les humilier, à les affaiblir et à les désigner sans raison valable à la vindicte populaire ? »

La Poste : ce que dit la loi

Annoncé pour le 1^{er} janvier 2010, le changement de statut de La Poste sera finalement effectif le 1^{er} mars 2010. Le texte de loi le permettant a été entériné par le Parlement le 12 janvier dernier.

Les parlementaires ont ainsi figé dans la loi le nombre de points de contact de La Poste : 17 000. Sans toutefois préciser quelle sera la part, dans ces 17 000 points de contacts de bureaux de plein exercice.

Le texte désigne également La Poste comme prestataire de services universel postal, lui confiant la mission de transporter le courrier six jours sur sept, à un prix unique, sur tout le territoire pour quinze ans.

Volume horaire et volume d'activité

Enfin, à l'initiative du député Michel Raison, le contrat pluriannuel entre l'Etat et La Poste fera état du lien nécessaire entre volume horaire et volume d'activité. C'est-à-dire que La Poste ne pourra réduire les horaires d'ouverture d'un bureau que si le volume d'activité a au préalable réduit. Et non commencer par réduire

le volume horaire qui invariablement, fait baisser le volume d'activité et se servir de cette donnée pour justifier de nouvelles réductions des heures d'ouverture...

Ce contrat pluriannuel « établit que les horaires d'ouverture des points de contact s'adaptent aux modes de vie de la population desservie », précise encore la loi.

Durant l'examen du projet de loi, l'AMRF a, à plusieurs reprises, demandé que des garanties soient données dans la loi pour assurer le caractère public de l'entreprise. Vanik Berberian, président de l'AMRF a également initié une action collective des présidents de CDPTT (1), étant lui-même président de la CDPTT de l'Indre.

Les 31 présidents de CDPTT ont ainsi adressé une lettre au Premier ministre et aux parlementaires énonçant leurs

priorités : que le maintien du caractère public de La Poste soit assuré grâce à l'apport de capitaux exclusivement publics, que les missions de service public confiées à La Poste et notamment celles relatives au service universel et à l'aménagement du territoire, qu'il soit urbain ou rural, fassent l'objet de véritables garanties, que le fonds de péréquation territoriale soit consolidé et garanti dans son périmètre et dans la durée afin de permettre à La Poste d'assurer au mieux ses missions postales et d'accessibilité bancaire garante de la cohésion sociale.

Pour le gouvernement et le président de La Poste, le changement de statut de La Poste est nécessaire pour que cette dernière puisse augmenter son capital et soit ainsi de taille à concurrencer les autres entreprises postales auxquelles le marché sera totalement ouvert en 2011.

Service civique : une nouvelle voie

Après le sénat à l'automne, l'assemblée nationale vient d'examiner le projet de loi permettant la création du service civique nouvelle formule. Le dispositif actuellement en vigueur n'a pu bénéficier qu'à 3 000 jeunes en 2009. Le gouvernement espère que la nouvelle formule pourra attirer 10 000 personnes dès cette année, l'objectif étant d'atteindre 75 000 jeunes d'ici 2015.

Le projet de loi prévoit que tout jeune de moins de 25 ans qui travaille dans un organisme à but non lucratif et assure une mission d'intérêt général pourra être éligible au service civique pendant une période pouvant aller de 6 à 12 mois. Il touchera ainsi une indemnité entièrement prise en char-

ge par l'Etat, qui pourra varier entre 540 et 640 euros mensuels. Les mieux indemnisés seront les jeunes les moins diplômés (niveau inférieur au baccalauréat) et dont le domicile est éloigné de leur lieu d'activité.

Le nouveau dispositif prévoit aussi d'ouvrir pour le jeune des droits à la retraite durant son service civique. Enfin, les associations prenant une personne en service civique seront dédommagées, au titre de la formation et du tutorat qu'elles assumeront auprès de la jeune recrue.

Le nouveau service civique pourrait représenter un coût de 900 euros par jeune et par mois pour l'Etat.

Chère école

Le ministère de l'Education a publié début 2010 une note d'information consacrée au coût de l'éducation en 2008. Il en ressort notamment que les collectivités locales assurent à 23,8 % le financement de l'éducation, soit 3 points de plus qu'en 2005. Les communes pour leur part assurent 38,6 % des dépenses d'éducation du premier degré. Sans aucun doute nos enfants le valent bien et c'est une dépense que les communes assument volontiers. Toutefois, au vu des différences de budget qui peuvent exister entre les unes et les autres, toutes ne peuvent offrir les mêmes conditions d'enseignement. 61,4 %, est-ce suffisant pour que l'Etat puisse rétablir un accès à une éducation de qualité à tous les élèves du premier degré ?

Lot : bras de fer pour garder le chemin de fer

Plus de deux ans de conflit, des convocations au tribunal, des manifestations hebdomadaires dans les gares et sur les quais par tous les temps... et enfin depuis le 1^{er} février le rétablissement des deux arrêts cruciaux réclamés en gare de Gourdon et Souillac.

Non, la campagne n'est pas le lieu où tous les combats sont vains car perdus d'avance. Voilà ce que vient démontrer le dernier épisode de la bataille de « Tous ensemble pour les gares ». Fin 2007, la SNCF décide de supprimer 15 arrêts hebdomadaires sur la ligne Paris-Toulouse. Mis devant le fait accompli, élus et habitants se regroupent alors au sein de « tous ensemble pour les gares ».

Sans relâche, la mobilisation permet de récupérer dans un premier temps 4 arrêts, puis 9. Mais à quel prix : toutes les semaines, quel que soit le temps, ceux qui ne veulent pas lâcher le train se rendent sur les quais des gares oubliées. Les manifestants en viennent même à organiser eux-mêmes la desserte des gares délaissées, en « forçant » l'arrêt du train.

Les relations avec la SNCF prennent alors un nouveau tour et 10 personnes seront inculpées pour « entrave à la circulation des trains », parmi lesquelles six élus. Dans un premier temps, ils seront relaxés, mais le procureur



Hiver 2008, Vanik Berberian, maire de Gargilèsse-Dampierre et président de l'AMRF discute avec le conducteur du train que les manifestants viennent d'arrêter, en gare de Saint-Sébastien.

faisant appel, ils seront dans un deuxième temps condamnés, mais sans peine et sans inscription au casier judiciaire...

Dernier rebondissement en date : à peine remis de leur joie, les habitants

de la région apprennent la disparition d'un TER, remplacé par un autobus, précisément sur cette ligne ! Les membres de « Tous ensemble pour les gares » ont donc décidé de reprendre leurs actions. Décidément, la vie à la campagne, ce n'est pas de tout repos.

Aménagement du territoire : la SNCF doit rester sur les rails

L'AMRF apporte son soutien à la position exprimée ce jour par le secrétaire d'Etat aux transports, après la parution lundi dans la presse de la carte des suppressions ou des réductions de lignes TGV.

Il est indispensable en effet de rappeler, comme l'a fait Dominique Bussereau, que la SNCF est une entreprise publique et que l'aménagement du territoire compte parmi les missions de service public qui lui incombent et qu'elle doit assumer pleinement.

Les maires ruraux de France souhaitent que ce rappel ne se limite pas aux seules lignes TGV qui ne constituent qu'un aspect de la mission d'aménagement du territoire de la SNCF. Les besoins sont en effet très importants sur le réseau secondaire qu'il s'agisse du maintien des arrêts, du respect des horaires ou du renouvellement nécessaire du matériel ancien. Les habitants des territoires ne peuvent être laissés pour compte au seul profit des lignes à grande vitesse.

A l'heure des assises de la ruralité, l'AMRF souligne que le développement des zones rurales passe aussi par des solutions de transport adaptées sur lesquelles la SNCF ne saurait faire l'impasse.

A la suite de la publication de ce communiqué, la SNCF a pris contact avec l'AMRF pour une rencontre avec son président, afin d'évoquer ensemble les difficultés rencontrées et les pistes pour y remédier.

Contre-plongée sur les réformes ou les quatre vérités de cinq maires

Cinq maires. Pas un panel « scientifique » ni même un échantillon représentatif dûment élaboré par un coûteux institut de sondage. Des élus de terrain, qui ont des choses à dire. Qui sont bonnes à lire et qui seraient encore meilleures à entendre.

Intercommunalité

Ici, nous faisons partie d'une intercommunalité. Je n'ai rien contre l'intercommunalité dès lors qu'elle se construit dans une démarche librement consentie, décidée par ceux qui la constituent, je vois d'un mauvais œil l'intervention du préfet. Une intercommunalité ne peut être décidée que par les acteurs de terrain. C'est une décision collective qui s'inscrit dans une démarche réfléchie.

Le problème de l'intervention du préfet, ce n'est pas qu'il le ferait mal, mais faut-il le rappeler, le préfet est une autorité administrative ! Il n'est pas passé par le suffrage universel ! Quand on veut décider de la vie locale,

il faut être élu ! Le préfet est là pour faire appliquer les règles, les textes.

Daniel Durand
maire de Verfeil-sur-Seye
(320 habitants, Tarn-et-Garonne)

Certaines communautés de communes ont l'objectif d'offrir la même qualité à chaque commune membre, dans le cadre d'un développement équilibré du territoire. Ce devrait toujours être ainsi, l'intercommunalité, mais non d'assujettir les maires des petites communes.

Michel Hermant
maire de Roquetaire
(1 694 habitants, Nord-Pas-de-Calais)

ment irréalisable ! Le conseiller territorial n'aura pas le temps de suivre les affaires. Au final, il se fera manger par les fonctionnaires. Et qui pourrait avoir envie d'être ce type sans pouvoir qui signe 3 papiers à Orléans le lundi et part sillonner un canton de 70 communes dans la semaine !?

Dans ces cantons de 70 communes, les gens auront face à eux un fonctionnaire distancié.

Jusqu'alors, l'avantage de la ruralité, c'est que les gens votaient aussi pour des êtres humains, pas des partis ! Cela relève d'une vision parisienniste du territoire.

Jean-Pierre Charles
maire de Graçay
(1 560 habitants, Cher)

« Après la réforme, le boulot du conseiller général, qui représente déjà une belle somme de travail aujourd'hui, sera tout simplement irréalizable ! Le conseiller territorial n'aura pas le temps de suivre les affaires. Au final, il se fera manger par les fonctionnaires. »

Conseillers territoriaux

Parmi les mesures les plus évidentes de recentralisation : la suppression du conseiller général et son remplacement par le conseiller territorial. L'élection à un seul tour est une mesure qui va renforcer le bi-partisme, et favoriser les accords politiques dès le premier tour. Cela va entraîner une politisation de ce scrutin. Fini les sans-étiquettes ! C'est une mesure dont les conséquences vont être très fortes !

Sans compter, qu'après la réforme, le boulot du conseiller général, qui représente déjà une belle somme de travail aujourd'hui, sera tout simple-

Le conseiller territorial constitue vraiment pour moi un point de blocage. Bien sûr, je reconnais la cohérence de vouloir coordonner sur un terrain donné les différents intervenants.

Mais je me souviens d'une époque où existaient des contrats de plan Etat Région, ils obligeaient à la concertation, à la cohérence. C'était compliqué, long, mais tout était signé, on savait où l'on allait.

Désormais, on a de vagues machins, avec de grands objectifs et sur le terrain, chacun fait ce qu'il veut.

Faire que les élus de la Région et du Département soient les mêmes peut être une bonne idée. Pour être honnê-

te, j'y vois surtout une vraie fausse bonne idée.

En région Midi-Pyrénées, il y a à peu près 300 cantons. Il est impossible d'établir une instance de délibération régionale de 300 personnes. Il faudra donc réduire ce nombre. De la même manière, il s'agit de rééquilibrer le nombre d'électeurs par conseiller territorial. Au final, cela fera diminuer le nombre de conseillers territoriaux pour les zones rurales et augmenter ceux pour les zones urbaines. Il y a une volonté de représentation égalitaire selon la population, mais qui déséquilibre la représentation des territoires.

Toulouse et sa grande couronne bénéficieront ainsi de 50 % des conseillers territoriaux, qui représenteront seulement 10 % du territoire. Cette assemblée aura des préoccupations principalement urbaines, car les représentants seront principalement élus par des populations urbaines et seront chargés de les représenter.

C'est une aberration, car le territoire devrait être pris en compte dans toutes ses composantes, y compris la surface.

Daniel Durand

*maire de Verfeil-sur-Seye
(320 habitants, Tarn-et-Garonne)*

Finances

La réforme des finances locales c'est des compétences moins importantes pour les communes, un affaiblissement du rôle des maires ruraux, avec pour conséquence, l'obligation de passer par l'intercommunalité, et un temps bien plus long pour réaliser les projets.

La disette budgétaire peut nous amener à mieux mutualiser et assainir nos finances, mais il ne faudrait pas profiter de l'occasion pour affaiblir la présence des services publics dans le monde rural pour réduire encore la présence du personnel de l'Etat dans



Verfeil.

le monde rural. Je crains que le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux lors de son départ à la retraite ne se fasse aux dépens des services publics des communes rurales.

Claude Vinot

*maire de Recey-sur-Ource
(406 habitants, Côte-d'Or)*

Les communes rurales sont confrontées à un immense besoin d'investissement. Elles ont connu une phase de décroissance, puis de stabilisation et sont maintenant de nouveau confrontées à une croissance, avec un afflux de nouvelles populations, constituées majoritairement d'anciens urbains, qui soit par souci économique, soit par choix de vie, ont décidé de s'installer à la campagne. Quelles que soient les raisons de leur emménagement, ils attendent les mêmes services qu'à la ville : ils veulent de la culture, de l'information, de l'internet haut débit, une éducation de qualité pour leurs enfants, des loisirs, des sports... tout ceci nécessite des équipements.

Si nous ne voulons pas manquer ce retour des habitants à la campagne, il faut leur offrir un environnement de qualité. Mais nos budgets sont ridicules. Nous n'avons même pas le minimum du minimum pour le simple entretien du patrimoine ou la mise aux normes règlementaires !

Bien sûr, l'intercommunalité permet d'avoir un budget d'une masse plus importante, mais le territoire concerné étant plus grand, le problème est le même !

Daniel Durand

*maire de Verfeil-sur-Seye
(320 habitants, Tarn-et-Garonne)*

Il y a un gros problème concernant les investissements. Nous sommes aujourd'hui au maximum de notre capacité d'endettement. Ce qui est très embêtant quand on essaie de travailler à long terme, c'est qu'on n'est pas sûr d'avoir à l'avenir les mêmes recettes. C'est très déstabilisant de ne pas pouvoir se projeter dans l'avenir. Cela donne l'impression que l'on ne sait pas où l'on va. Mais on a des

responsabilités vis-à-vis de nos électeurs et là, c'est très déroutant.

Michel Hermant,
maire de Roquetoire
(1 694 habitants, Nord-Pas-de-Calais)

Avec la réforme de la taxe professionnelle, nous sommes dans le flou absolu. Nous avons eu une réunion avec le préfet de région. Si j'ai bien compris, la contribution des entreprises au dynamisme du territoire passe par l'établissement de nouvelles taxes qui représentent 80 % de ce que les entreprises payaient avec la TP.

Mes inquiétudes ne se portent pas pour 2010, puisque l'Etat nous garantit le même niveau de ressource. Mais qu'en sera-t-il de 2011 ? Est-ce comme ça qu'on imagine gérer une collectivité ? Il y a la notion de l'investissement sur le long terme : que fait-on ? On arrête tout et on attend ? Nous avons fait le choix de continuer, mais nous n'avons aucune garantie. Nous nous sommes engagés pour des investissements sur cinq ou six ans, nous avons fait notre planification budgétaire en fonction de la TP actuelle, mais nous sommes circonspects.

La réforme de la taxe professionnelle ne nous pousse pas à nous engager pour les entreprises. En effet, est-ce

que ça vaut le coup de mobiliser des fonds, d'engager des frais pour réaliser des aménagements pour les entreprises si au final, vous êtes confronté à la possibilité d'être pénalisé car l'argent récolté en plus sera reversé au fonds de compensation de la TP.

Philippe Meynard
maire de Barsac
(1 948 habitants, Gironde)

La place de la commune

En effet, pourquoi ne pas se poser la question de la légitimité de la commune. Mais, en France, historiquement et réellement, c'est le lieu premier de l'exercice de la démocratie. Qu'il y ait 10 000 ou 20 habitants, les gens s'expriment et font remonter leurs aspirations. C'est très très important. C'est un lieu de construction, de services publics.

Il ne faut pas casser le lien entre la politique et les habitants.

Ce n'est pas un hasard si le maire reste le personnage politique préféré des Français.

Mais la mort de la commune est programmée. Car sans moyen, c'est la mort. Et cette mort a des conséquences graves pour le fonctionnement démocratique du pays.

Oui, Allemands, Anglais ne sont pas organisés de la même manière, mais cela ne signifie pas que leur organisation est meilleure !

Et quel gâchis ! Les élus municipaux, c'est une masse de bénévoles qui se consacrent aux autres, et gratuitement ou presque ! Si l'on compte également ceux qui se sont présentés sans être élus, cela représente 600 000 personnes !

Jean-Pierre Charles
maire de Graçay
(1 560 habitants, Cher)

En quoi est-ce moderne de supprimer la commune ? ! Les administrés peuvent toujours pousser la porte et dire ce qu'ils ont sur le cœur, ce qu'ils espèrent. Ce dialogue permet de rendre les gens citoyens. Alors éloignons-les, laissons-les dans leur coin, encourageons-les par cette distance à s'enfermer dans les réactions les plus farfelues !

Une démocratie vivante passe par des citoyens actifs responsables. Cette réforme transmet une vision élitiste, où un petit groupe d'instruits gouvernerait, de loin, le bas peuple.

Daniel Durand
maire de Verfeil-sur-Seyre
(320 habitants, Tarn-et-Garonne)

Je suis choqué que l'on sous-entende que l'on n'a pas besoin de 36 000 communes. Je suis convaincu que ces 36 000 communes sont un atout pour la France. Encore faut-il leur donner les moyens de fonctionner.

Les élus ou les secrétaires de mairie rendent des services. Ne serait-ce que répondre à un courrier. Dans ces grands zinzins qui verront le jour avec la réforme, j'ai peur que l'on déshumanise le rapport. Si les élus sont remplacés par des fonctionnaires, je crains que certains n'en aient rien à faire de ces demandes qui ne rentrent pas dans les cases...

Michel Hermant
maire de Roquetoire
(1 694 habitants, Nord-Pas-de-Calais)

Sur l'esprit de la réforme

« Si je n'étais pas quelqu'un de fondamentalement optimiste, je serai découragé. On va vraiment changer de siècle et de pays avec cette réforme. J'ai de la colère, je suis à la fois déçu et révolté par l'ensemble de ces réformes.

L'ensemble des réformes engagées mène à une évidente recentralisation du pays. Tout concourt à éloigner les



Jean-Pierre Charles.

lieux de décision des habitants. Certes la décentralisation n'était pas parfaite, mais aujourd'hui, c'est la recentralisation. »

« Tant que la loi n'est pas votée, je prendrai mon bâton de pèlerin pour faire comprendre ce qui est en enjeu ici. Il y va de la République, de l'équilibre entre les territoires, de la pérennité... tout cela vole en éclat ! Je voudrais que tout le monde soit bien conscient que nous sommes à la veille d'une révolution conservatrice, d'un changement profond du pacte républicain. On passe de la solidarité à la concurrence des territoires.

Comment ne pas voir que les départements, avec seulement 10 % de « liberté fiscale » deviennent de fait des agences de l'Etat. »

« Je supporte mal la culpabilisation des élus. On coûte cher. Mais quand il faudra payer des gens pour faire ce que nous faisons, on se rendra compte que ça revient beaucoup plus cher. Le pire, c'est que les territoires ruraux n'auront pas les moyens. Ce que nous faisons aujourd'hui ne sera pas fait et c'est tout.

Au bout du bout, le problème, c'est qu'on les emmerde ! Quand on supprime une poste, qu'on ferme une

Si on avait voulu dépasser la démagogie, on n'aurait pas mis en avant ces arguments de réaliser des économies en diminuant le nombre d'élus. Il faut dire et redire que la très grande majorité des élus perçoivent une indemnité très petite, quand il ne s'agit pas purement et simplement de bénévolat.



Recey-sur-Ource.

école, qui est là, pour protester ? Les maires, bien sûr !

Alors, sûrement, quand il n'y aura plus ça, ce sera plus facile ! Aujourd'hui, ils ne sont pas tranquilles pour faire ce qu'ils ont envie de faire. Ça les ennuie, ces endroits où les gens s'expriment ! C'est bien plus pratique des métropoles avec un seul interlocuteur et des budgets considérables. Supprimer les maires, c'est pas pour ce que ça coûte, c'est parce que ça les emmerde ! »

Jean-Pierre Charles
maire de Graçay
(1 560 habitants, Cher)

Si on avait voulu dépasser la démagogie, on n'aurait pas mis en avant ces arguments de réaliser des économies en diminuant le nombre d'élus. Il faut dire et redire que la très grande majorité des élus perçoivent une indemnité très petite, quand il ne s'agit pas purement et simplement de bénévolat. Je trouve malhonnête d'introduire et d'entretenir l'idée que les élus s'engraissent sur le dos des collectivités qu'ils sont censés servir. Il ne faut pas confondre les indemnités que touchent les parlementaires et celles que

touche un élu rural, quand il en touche !

Si l'on continue à être méprisés à ce point, oui, je rendrais mon tablier ! Nous avons des indemnités minimales et prenons des risques maximaux !

Et le statut de l'élu reste un problème. Aujourd'hui, seuls les fonctionnaires et les retraités peuvent se permettre de prendre le risque d'assumer une fonction élective. J'ai arrêté de travailler pour être maire et président de la communauté de communes. Je suis ulcéré quand j'entends qu'il faut diminuer le nombre d'élus parce qu'ils coûtent trop cher. Je travaille pour la mairie et la communauté de communes 70 à 80 heures par semaine pour 1 200 euros par mois !

Philippe Meynard
maire de Barsac
(1 948 habitants, Gironde)

On observe une concomitance plus que troublante des réformes : La Poste, RGPP, DDE, tout ça ne va pas dans le bon sens.

Les pouvoirs vont en se concentrant et certains en profitent alors pour accroître leur féodalité. C'est un esprit méprisable.

On a effectivement l'impression que les hauts fonctionnaires des cabinets ressortent les vieilles réformes qui n'ont pas servi précédemment. C'est les soldes, c'est inquiétant.

Michel Hermant
maire de Roquetoire
(1 694 habitants, Nord-Pas-de-Calais)

La réforme des collectivités locales me cause des inquiétudes, car nous devons faire face à des investissements lourds : assainissement, rénovation des bâtiments, école, aménagements des bourgs, et dans le même temps, nous sommes confrontés à une perte de solidarité entre les zones urbaines et les zones rurales.

La réforme de la Région et du Département a priori cela n'a pas d'incidence directe sur la vie dans nos villages, mais en fait, c'est l'outil de proximité et de solidarité que l'on casse avec le conseil général.

Philippe Meynard
maire de Barsac
(1 948 habitants, Gironde)

Je regrette que les gens qui ont dirigé cette réforme soient des urbains, qui ne connaissent pas ou mal le monde rural. Ils ne donnent pas leur juste place aux efforts accomplis localement. Nous voulons accorder à nos

populations le maximum de services. Je regrette aussi que les élus ruraux n'aient pas été associés à cette démarche, je regrette l'absence de concertation avec la base.

La spécificité de nos territoires ruraux, cela fait partie de l'attractivité de la France, nous n'avons pas le droit de le détruire.

Claude Vinot
maire de Recey-sur-Ource
(406 habitants, Côte-d'Or)

L'avenir

Ça pourrait vraiment être décourageant si vraiment on nous enlève les moyens de fonctionner.

Michel Hermant
maire de Roquetoire
(1 694 habitants, Nord-Pas-de-Calais)

Tout ça n'est pas de nature à remettre en cause mon engagement, même si les missions sont de plus en plus compliquées, nous avons de plus en plus de responsabilités et de moins en moins de moyens. J'attends de voir. Si on nous supprime encore des moyens, je ne veux pas me contenter d'être un gestionnaire des affaires courantes. Je veux avoir les moyens de transformer le village, le territoire. Si c'est pour procéder dans l'asphyxie, je ne suis pas là pour ça. Mais pour le moment, ce n'est pas ça que j'ai à l'esprit.

Philippe Meynard
maire de Barsac
(1 948 habitants, Gironde)

Les réformes en cours ne remettent pas en cause ma fibre d' élu municipal soucieux de défendre mes concitoyens. Ça me stimule encore plus pour me battre. Je bats le rappel auprès des élus nationaux, régionaux, des préfets... je demande une politique différenciée en faveur des territoires les plus fragiles. Je fais passer le message envers mes collègues élus urbains.

Jusqu'à présent, je suis modéré, je reste dans la concertation. C'est ma stratégie pour le moment, après je hausserais le ton si cela est nécessaire.

Claude Vinot
maire de Recey-sur-Ource
(406 habitants, Côte-d'Or)

Le mandat municipal c'est bien, mais si on n'a pas un rond pour mener à bien des projets, je ne vois pas l'intérêt. Cela dit, on trouvera toujours des gens que cela intéresse de faire des mariages, de mettre l'écharpe de temps en temps, ça fait beau, il y a des gens à qui ça plait, les beaux costumes. Mais dans ce cas, je préfère me consacrer à des organismes comme le secours populaire ou les restos du cœur, ce sera plus utile que fleurir les chrysanthèmes.

Jean-Pierre Charles
maire de Graçay
(1 560 habitants, Cher)

L'Association des maires ruraux de France invite les maires à faire adopter par leur conseil municipal une délibération disant leur opposition au projet de loi de réforme des collectivités territoriales tel qu'aujourd'hui rédigé.

Pour télécharger un modèle de délibération :

www.amrf.fr

A ce jour, 3 000 communes ont retourné au siège de l'AMRF la délibération prise par leur conseil municipal.

La réforme des collectivités territoriales après la première lecture au Sénat

1 - Election des conseillers communautaires au suffrage universel direct avec système du fléchage

- Les délégués sont élus dans le cadre de l'élection municipale au suffrage universel direct pour toutes les communes dont le conseil municipal est élu au scrutin de liste. Système du fléchage : les conseillers municipaux élus qui figureront en tête de leur liste siégeront à l'intercommunalité.

- NB : dans les communautés de communes ou d'agglomération, lorsqu'une commune ne dispose que d'un seul délégué, elle désigne dans les mêmes conditions un délégué suppléant qui peut participer aux délibérations du conseil communautaire si le titulaire est absent.

2 – Composition des conseils communautaires :

- Dans les communautés de communes et dans les communautés d'agglomération, le nombre et la répartition des sièges est déterminé par accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié de la population ou de la moitié des conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population.

- A défaut d'accord, la règle est celle qui s'applique pour les communautés urbaines et les métropoles :

- le nombre de délégués est fixé selon la taille des EPCI et un tableau avec une marge de 10 % décidée à la majorité qualifiée et l'accord de la commune rassemblant au moins 25 % de la population.

- un siège au moins par commune (représentation de toutes les communes, donc)

- aucune commune ne peut avoir la majorité des sièges, sauf pour les métropoles et communautés urbaines, si la décision est prise dans les mêmes conditions que l'augmentation de 10 % des sièges.

3 – Les communes nouvelles :

- Une commune nouvelle peut être créée soit à la demande de tous les conseils municipaux concernés, soit à la demande des deux tiers au moins des conseils municipaux du même EPCI représentant plus des deux tiers de la population totale des communes, soit à la demande de l'organe délibérant de l'EPCI (il faut alors l'accord des conseils municipaux à une majorité qualifiée), soit à l'initiative du Préfet (il faut alors l'accord des conseils municipaux à une majorité qualifiée).

- La création est subordonnée à un référendum dans chaque commune concernée. La création n'est possible que si la participation au scrutin est supérieure à la moitié des électeurs inscrits (ajout du Sénat) et si le projet recueille, dans chaque commune, l'accord de la majorité absolue des suffrages exprimés et au moins égal à ¼ des électeurs inscrits.

- la dotation particulière de 5 % prévue dans le texte initial pour inciter à la constitution de communes nouvelles a été supprimée (c'était une demande de l'AMRF)

- Des communes déléguées peuvent être créées par le conseil municipal de la commune nouvelle, ce conseil pouvant plus tard décider

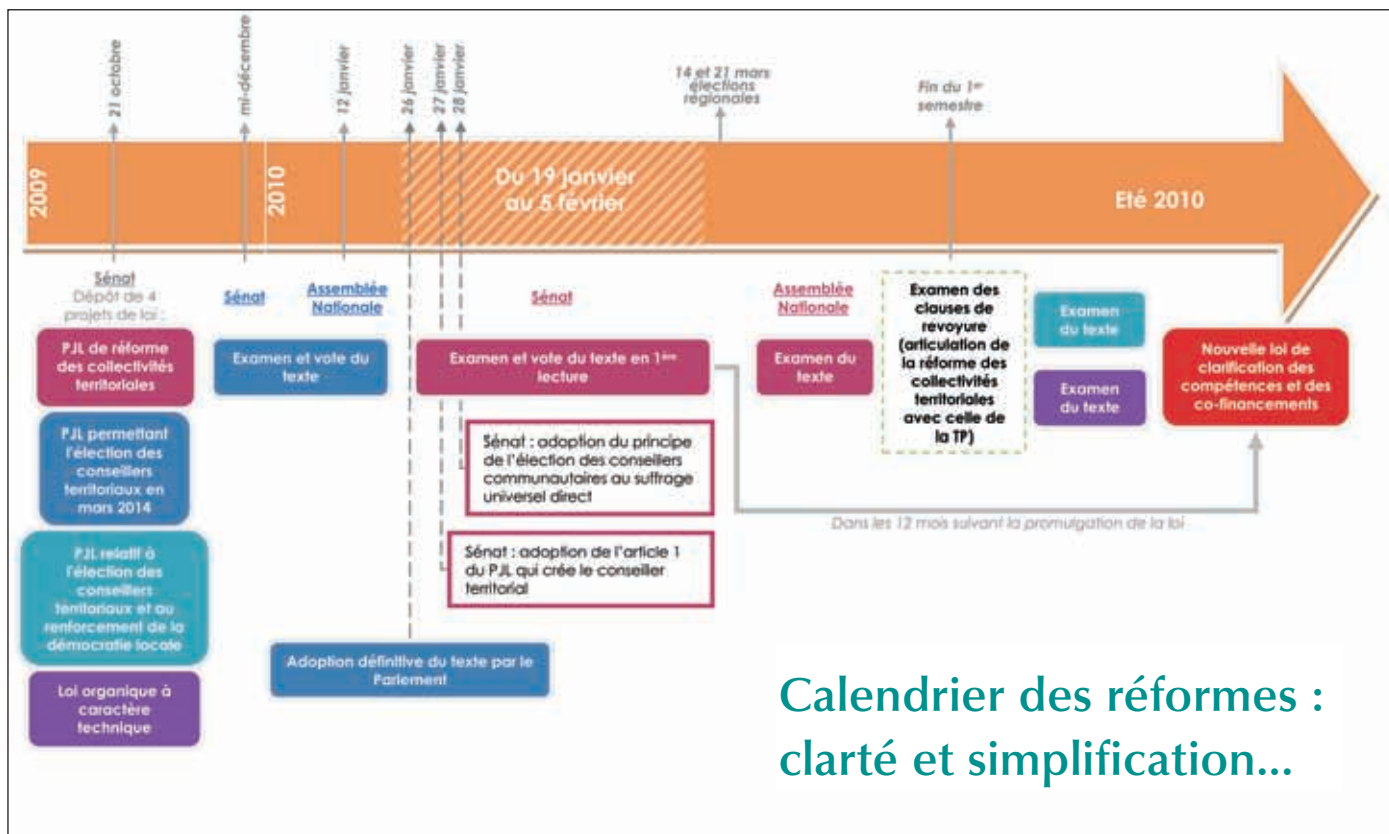
de la suppression de ces communes déléguées.

4 – La création des métropoles est entérinée :

- EPCI regroupant plusieurs communes d'un seul tenant qui forment un ensemble de plus de 450 000 habitants. Les villes les plus peuplées (Lyon, Lille, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Nice, Strasbourg...) pourront ainsi accéder à ce statut. Elles exerceront des compétences plus vastes que celles des actuelles communautés urbaines et certaines des compétences exercées par les départements et les régions leur seront transférées, soit obligatoirement, soit par voie de convention.

- Le texte d'origine prévoyait que le pouvoir de lever l'impôt des communes était transféré à la métropole. Celle-ci percevait toutes les taxes et les redistribuait à ses communes. Le Sénat, contre l'avis du Gouvernement a finalement supprimé cette intégration fiscale et rétabli l'autonomie fiscale des communes, la majorité des sénateurs estimant que l'intégration fiscale programmait la disparition des communes.

- Les sénateurs ont introduit la notion d'"intérêt métropolitain", qui permettra aux communes membres des métropoles de conserver la gestion des équipements de proximité, qu'ils soient culturels, sportifs ou de loisirs.



5 – un nouveau seuil pour la création des communautés d'agglomération

– Le seuil démographique de 50 000 habitants est réduit à 30 000 habitants quand la communauté d'agglomération comprend le chef-lieu du département.

– NB : En fonction de ces nouveaux paramètres, des villes comme Auch, Cahors, Vesoul ou encore Lons-le-Saunier pourraient accéder au rang de communauté d'agglomération.

6 – Les pôles métropolitains :

– EPCI constitué par accord entre des EPCI à fiscalité propre en vue « d'actions d'intérêt métropolitains en matière de développement économique, de promotion de l'innovation, de la recherche, de la culture, d'aménagement de l'espace »

– Forme un ensemble de plus de 300 000 habitants (contre 450 000 habitants dans le texte initial) avec un EPCI de plus de 150 000 habitants (200 000 dans le texte initial).

7 – Quelques changements sur le volet « rationalisation et renforcement de l'intercommunalité » :

– le schéma départemental de coopération intercommunale : parmi les orientations du schéma, le texte prévoit maintenant la constitution d'EPCI regroupant au moins 3 000 habitants (le texte initial prévoyait 5 000 habitants). Il est précisé désormais que le Préfet peut retenir un seuil de population inférieur pour tenir compte de la spécificité de certaines zones.

– l'article 32 qui assouplissait les conditions de majorité pour le transfert des compétences des communes à un EPCI et les conditions de définition de l'intérêt communautaire en la confiant exclusivement au conseil communautaire statuant à la majorité simple a été supprimé (c'était une demande de l'AMRF).

– NB : les pouvoirs « exceptionnels » du Préfet sont maintenus dans le cadre des « dispositifs temporaires d'achèvement et de rationalisation de l'intercommunalité »

– Le pourcentage de maires dans les CDCI est ramené comme prévu dans le texte initial à 40 %

8 – Peu d'évolution sur la « clarification des compétences » :

– Les sénateurs ont ajouté : « le département continuera à être identifié comme le lieu des politiques publiques de proximité et sera confirmé dans son rôle de garant des solidarités sociales et territoriales ».